
SEANCE DU 6 FEVRIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 19 / TOPAS / 6

**PROJET DE BOUCLAGE DU PERIPHERIQUE DE LYON
ANNEAU DES SCIENCES (Tronçon Ouest du périphérique)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine conjointe du Président de la Communauté urbaine de Lyon et du Président du Conseil général du Rhône en date du 2 mars 2012 et le dossier joint relatif au projet de bouclage du périphérique de Lyon, dénommé « Anneau des Sciences »,
- vu sa décision n° 2012/12/TOPAS/1 du 4 avril 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/13/TOPAS/2 du 4 avril 2012 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2012/61/TOPAS/4 du 7 novembre 2012 relative au dossier du débat et aux modalités d'organisation du débat public,
- vu sa décision n° 2013/09/TOPAS/5 du 9 janvier 2013 décidant de faire procéder à une expertise complémentaire,

- sur proposition de Monsieur Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

- considérant que les résultats de l'expertise complémentaire ne pourront être communiqués au public qu'après le 15 mars 2013 et qu'il y a lieu de ce fait de prolonger le délai du débat,

DÉCIDE :

Article unique :

Le calendrier du débat initialement prévu du 10 novembre 2012 au 28 février 2013 est prolongé jusqu'au 5 avril 2013.

Le Président


Philippe DESLANDES